

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la MUNICIPALITÉ DE DENHOLM et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

N'ayant été nommé auditeur de la société qu'en cours d'exercice, nous n'avons pu observer la prise d'inventaire au début de l'exercice et nous n'avons pu contrôler les quantités en stock par d'autres procédures. Nous n'avons donc pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant la valeur comptable des stocks du début de l'exercice. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si le montant en cause aurait dû faire l'objet d'ajustements.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE DENHOLM et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autres points

Les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 29 juin 2015.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la MUNICIPALITÉ DE DENHOLM inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations financières sont établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celle-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté aux pages S8 et S9, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S11, S23-1 et S23-2 et l'endettement total net à long terme consolidé présenté à la page S25.

LANGEVIN GRONDIN, CPA INC.

PAR MARIE-CLAUDE GRONDIN, CPA AUDITEURE, CA

DATE 2016-06-07

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2015

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

Nom : Denholm

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés		
Revenus							
Fonctionnement	1	1 741 789	1 746 628	1 868 065	8 914	1 872 715	
Investissement	2	200 000	305 000	284 898	8 914	284 898	
	3	1 941 789	2 051 628	2 152 963		2 157 613	
Charges	4	1 940 755	1 692 462	1 974 084	9 200	1 979 020	
Excédent (déficit) de l'exercice	5	1 034	359 166	178 879	(286)	178 593	
Moins : revenus d'investissement	6	(200 000)	(305 000)	(284 898)	()	(284 898)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(198 966)	54 166	(106 019)	(286)	(106 305)	
Éléments de conciliation à des fins fiscales							
Amortissement des immobilisations	8	195 605		186 045	4 242	190 287	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9						
Remboursement de la dette à long terme	10	(38 572)	()	(19 700)	(3 046)	(22 746)	
Affectations							
Activités d'investissement	11	(43 570)	()	(28 258)	(1 006)	(29 264)	
Excédent (déficit) accumulé	12	(11 606)					
Autres éléments de conciliation	13						
	14	101 857		138 087	190	138 277	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	(97 109)	54 166	32 068	(96)	31 972	

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S7 et S8

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2014	2015	2014
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				Total consolidé
Débiteurs	1	503 145	567 677	568 044
Autres	2	(51 754)		7
	3	451 391	567 677	568 051
Passifs				
Dette à long terme	4	340 900	1 107 051	1 139 410
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5			
Autres	6	1 169 412	543 376	547 103
	7	1 510 312	1 650 427	1 686 513
Actifs financiers nets (dette nette)	8	(1 058 921)	(1 082 750)	(1 118 462)
Actifs non financiers				
Immobilisations	9	4 022 670	4 220 848	4 285 748
Autres	10	10 231	14 762	15 498
	11	4 032 901	4 235 610	4 301 246
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	(66 573)	(108 014)	(100 009)
Excédent de fonctionnement affecté	13	8 133	8 133	8 133
Réserves financières et fonds réservés	14	45 548	159 413	159 413
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	15 () () (11 138) (
Financement des investissements en cours	16	(689 878)		(2 766)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	17	3 676 750	3 093 328	3 129 151
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	18			
	19	2 973 980	3 152 860	3 182 784

Extrait du rapport financier, page S11 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale			
-	20		
-	21		
- SSI	22	8 133	8 133
-	23		
-	24		
-	25		
-	26		
-	27		
-	28		
	29	8 133	8 133
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés			
	30		
	31	8 133	8 133
Réserves financières	32		
Fonds réservés	33	159 413	45 548
	34	167 546	53 681

Extrait du rapport financier, page S23-1

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		Réalisations 2014	Budget 2015	Réalisations 2015	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	1	1 246 496	1 278 702	1 305 294	1 305 294
Compensations tenant lieu de taxes	2	36 347	36 347	36 347	36 347
Quotes-parts	3				982
Transferts	4	345 135	311 656	303 544	305 263
Services rendus	5	34 686	58 498	49 358	51 012
Autres	6	79 125	61 425	173 522	173 817
	7	1 741 789	1 746 628	1 868 065	1 872 715
Investissement					
Taxes	8				
Quotes-parts	9				
Transferts	10	200 000	305 000	284 898	284 898
Autres	11				
	12	200 000	305 000	284 898	284 898
	13	1 941 789	2 051 628	2 152 963	2 157 613

Extrait du rapport financier, page S7

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2015		Réalizations 2015		Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2015	2014
Administration générale						
Évaluation	1	22 379	89 547	89 547	89 547	23 904
Autres	2	478 185	416 551	42 795	459 346	437 024
Sécurité publique						
Police	3	95 158	94 400	94 400	94 400	94 860
Sécurité incendie	4	192 111	132 227	4 372	136 599	256 144
Autres	5	850	2 845	2 845	2 845	1 796
Transport						
Réseau routier	6	551 561	675 628	138 213	813 841	792 954
Transport collectif	7	24 264	27 731	27 731	31 624	23 172
Autres	8	200	1 258	1 258	1 258	93
Hygiène du milieu						
Eau et égout	9	58 255	57 915	57 915	57 915	57 824
Matières résiduelles	10	106 059	127 928	127 928	127 928	124 192
Autres	11	4 744	1 439	1 439	1 439	1 177
Santé et bien-être	12		117	117	117	120
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	13	80 628	87 405	480	87 885	73 639
Promotion et développement économique	14	19 333	17 567	17 567	17 567	11 467
Autres	15	12 500				3 414
Loisirs et culture	16	20 235	19 264	185	19 449	15 865
Réseau d'électricité	17					
Frais de financement	18	26 000	36 217	36 217	37 260	26 403
Amortissement des immobilisations	19		186 045	(186 045)		
	20	1 692 462	1 974 084	1 974 084	1 979 020	1 944 048

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

1. Statut de l'organisme municipal

La municipalité de Denholm est un organisme en vertu du code Municipal du Québec (LRQ, c. C 27-1)

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers *consolidés* sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales *par organismes* présenté aux pages S8 et S9, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé *consolidé* à des fins fiscales présentée aux pages S11, S23-1 et S23-2 et l'endettement total net à long terme *consolidé* présenté à la page S25.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariat

Le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas d'un partenariat. La municipalité participe au partenariat suivant : la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau.

Les comptes de la municipalité et de l'autre organisme compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, proportionnellement à la quote-part revenant à la municipalité dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la municipalité et combinés ligne par ligne et les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

Le taux de participation de la municipalité dans les opérations de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau pour l'exercice est de 1,2671%, faisant varier le taux de participation dans la situation financière à 1,2780% à la fin de l'exercice.

La municipalité ne contrôle aucun organisme consistant en une entreprise municipale et ne participe à aucun partenariat de type commercial.

L'expression « Administration municipal » utilisée réfère à la Municipalité de Denholm excluant les organismes qu'elle contrôle.

De plus, la municipalité est membre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, organisme régional composé de 17 municipalités.

Les dépenses de l'organismes, après déduction des revenus, sont réparties entre les membres sur la base de la richesse uniformisée. La quote-part de la municipalité pour l'exercice est de 122 901\$ (114 783\$ en 2014).

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a une dette à long terme au 31 décembre 2015 au montant de 5 151 551, de laquelle la quote-part de la municipalité représente 65 278\$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****B) Comptabilité d'exercice**

La municipalité utilise la méthode de comptabilité d'exercice en conformité avec le Manuel de la présentation de l'information financière municipale. Selon cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice où ont lieu les transactions et les faits.

Constatation des produits autres que les paiements de transferts

La municipalité et la régie constatent leur produits lorsqu'il existe une preuve suffisante qu'une entente est survenue, que les services ont été rendus et qu'il n'y a aucune incertitude quant à leur acceptation, que le montant est fixé ou mesurable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

C) Actifs financiers

s.o.

D) Passifs

s.o.

E) Actifs non financiers

s.o.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisés au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire et les périodes suivantes:

Infrastructures	15, 20 et 40 ans
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	10 et 20 ans
Ameublement et équipement	5 et 10 ans
Machinerie et outillage	10 ans

Les éléments incorporels ne sont pas constaté comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créiteurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Appariement fiscal pour revenus de transfert :
- pour la démarcation des intérêts et du capital : dans l'exercice subséquent;
- pour le redressement de 2013, sans financement à long terme en attendant les transferts : au fur et à mesure de la constatation du revenu de transfert.

I) Instruments financiers

s/o

J) Autres éléments**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Modification de méthodes comptables

s.o

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
4. Encaisse et placements affectés		
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :		
Encaisse	1	(51 734)
Placements temporaires	2	7 8
Placements de portefeuille	3	
Note		
5. Débiteurs		
Taxes municipales	4	81 775
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	5	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6	351 731
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7	25
Organismes municipaux	8	
Autres		
- Droits de mutation	9	17 553
- Autres débiteurs et intérêts	10	116 960
	11	568 044
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	12	
Organismes municipaux	13	
Autres tiers	14	
	15	
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	16	1 457
Note		
6. Prêts		
Prêts à un office d'habitation	17	
Prêts à un fonds d'investissement	18	
Autres		
-	19	
-	20	
	21	
Note		
7. Placements de portefeuille		
Placements à titre d'investissement	22	
Autres placements	23	
	24	
Note		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014	
8. Avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	25		
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	26	()	
	27	()	
Charge de l'exercice			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	28		
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	29		
Régimes à cotisations déterminées	30	13 807	
Autres régimes (REER et autres)	31		
Régimes de retraite des élus municipaux	32	5 951	
	33	5 951	
	20 429	5 951	
Se référer à la section «Autres renseignements complémentaires» pour plus de détails.			
Note			
9. Autres actifs financiers			
Propriétés destinées à la revente (note 16)	34		
Autres	35		
	36		
Note			
10. Emprunts temporaires			
La municipalité dispose d'un crédit autorisé de 900 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25%.			
La municipalité dispose d'un crédit autorisé de 700 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50%.			
11. Crédoiteurs et charges à payer			
Fournisseurs	37	51 852	99 715
Salaires et avantages sociaux	38	24 069	42 581
Dépôts et retenues de garantie	39		
Provision pour contestations d'évaluation	40		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41		
Frais d'assainissement des sites contaminés	42		
Autres			
- Intérêts courus sur la DLT	43	193	208
-	44		
-	45		
-	46		
-	47		
	48	76 114	142 504
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****12. Revenus reportés**

Taxes perçues d'avance	49	5 422	1 946
Transferts	50		100 000
Autres			
-	51		
-	52		
	53	5 422	101 946

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015					2014	
13. Dette à long terme	Taux d'intérêt		Échéance				
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,70	2,90	2016	2037	54	1 154 165	375 584
Obligations et billets en monnaies étrangères					55		
Gains (pertes) de change reportés					56		
					57		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					58		
Organismes municipaux					59		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3,50	9,25	2016	2017	60	694	1 065
Autres					61		
					62	1 154 859	376 649
Frais reportés liés à la dette à long terme					63	(15 449)	()
					64	1 139 410	376 649

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2015			
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres				
2016	65	73	53 292	81	695	90	98	53 987
2017	66	74	54 743	82		91	99	54 743
2018	67	75	314 693	83		92	100	314 693
2019	68	76	35 669	84		93	101	35 669
2020	69	77	36 633	85		94	102	36 633
2021 et +	70	78	659 134	86		95	103	659 134
	71	79	1 154 164	87	695	96	104	1 154 859
Intérêts et frais accessoires				88	()		105	()
	72	80	1 154 164	89	695	97	106	1 154 859

Note

14. Actifs financiers nets (dette nette)

	2015	2014	
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	107	(1 105 920)	(1 086 071)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	108	(12 542)	(12 911)
Autres	109		
	110	(1 118 462)	(1 098 982)

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

15. Immobilisations			Solde au début			Addition			Cession / Ajustement			Solde à la fin
COÛT												
Infrastructures												
Eau potable	111		139			166					193	
Eaux usées	112		140			167					194	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	113	2 079 407	141	307 134	168						195	2 386 541
Autres	114	79 322	142		169			2 029		196		77 293
Réseau d'électricité	115		143		170					197		
Bâtiments	116	1 724 937	144	71 067	171					198		1 796 004
Améliorations locatives	117		145		172					199		
Véhicules	118	1 321 769	146		173			114 910		200		1 206 859
Ameublement et équipement de bureau	119	48 303	147		174			16		201		48 287
Machinerie, outillage et équipement divers	120	205 562	148	6 022	175			43		202		211 541
Terrains	121	71 618	149		176			59		203		71 559
Autres	122		150		177					204		
	123	<u>5 530 918</u>	151	<u>384 223</u>	178			<u>117 057</u>		205		<u>5 798 084</u>
Immobilisations en cours	124		152		179					206		
	125	<u>5 530 918</u>	153	<u>384 223</u>	180			<u>117 057</u>		207		<u>5 798 084</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ												
Infrastructures												
Eau potable	126		154		181					208		
Eaux usées	127		155		182					209		
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	128	633 465	156	66 044	183			(20 974)		210		720 483
Autres	129	12 866	157	4 073	184			1 029		211		15 910
Réseau d'électricité	130		158		185					212		
Bâtiments	131	218 552	159	44 789	186					213		263 341
Améliorations locatives	132		160		187					214		
Véhicules	133	380 511	161	60 368	188			124 104		215		316 775
Ameublement et équipement de bureau	134	38 608	162	3 489	189			19		216		42 078
Machinerie, outillage et équipement divers	135	153 807	163	11 524	190			11 582		217		153 749
Autres	136	1 297	164		191			1 297		218		
	137	<u>1 439 106</u>	165	<u>190 287</u>	192			<u>117 057</u>		219		<u>1 512 336</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	138	<u>4 091 812</u>								220		<u>4 285 748</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations												
Coût	221	1 765	224		226			45		228		1 720
Amortissement cumulé	222	(176)	225	(240)	227			(176)		229		(592)
Valeur comptable nette	223	<u>1 589</u>								230		<u>1 128</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	231		
Immeubles industriels municipaux	232		
Autres	233	2 140	2 140
	234	2 140	2 140
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	235		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste «Propriétés destinées à la revente»	236	2 140	2 140
Note			
17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance	237	8 081	3 046
Frais reportés			
- Frais d'émission DLT	238	128	5 401
- Escompte - camion incendie	239		
	240	8 209	8 447
Note			

18. Obligations contractuelles

A) CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

La municipalité a signé une entente le 14 avril 2015 pour la location de machinerie lourde pour 36 mois échéant en mars 2018. La municipalité doit verser mensuellement la somme de 2 100\$. La dépense de l'exercice est de 25 200\$. Les versements exigibles pour le prochain exercice sont :

2016	25 200\$
2017	25 200\$
2018	6 300\$

La municipalité a signé une entente le 16 janvier 2015 pour la location de machinerie lourde pour 84 mois échéant en décembre 2021. La municipalité doit verser mensuellement la somme de 2 168\$. La dépense de l'exercice est de 26 016\$. Les versements exigibles pour les prochains exercices sont :

2016	26 016\$
2017	26 016\$
2018	26 016\$
2019	26 016\$
2020	26 016\$
2021	26 016\$

La municipalité a signé une entente le 14 juillet 2015 pour la location de machinerie lourde pour 60 mois échéant en juin 2020. La municipalité doit verser mensuellement la somme de 2 823\$. La dépense de l'exercice est de 16 938\$. Les versements exigibles pour les prochains exercices sont :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

2016	33 876\$
2017	33 876\$
2018	33 876\$
2019	33 876\$
2020	16 938\$

Total des versements exigibles:

2016	85 092\$
2017	85 092\$
2018	66 192\$
2019	59 892\$
2020	42 954\$
2021	26 016\$
TOTAL	365 238\$

19. Éventualités**a) Cautionnement et garantie**

S/O

b) Auto-assurance

S/O

c) Poursuites

S/O

d) Autres

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

20. Redressement aux exercices antérieurs

s.o

21. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs nets comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et le budget adopté par l'organisme contrôlé, après élimination des opérations réciproques.

22. Instruments financiers

La municipalité est exposée à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de la municipalité au 31 décembre 2015.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité est exposée au risque de crédit par ses débiteurs car elle consent du crédit aux contribuables dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt par ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur alors que ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La municipalité est exposée à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses créditeurs, et sa dette à long terme.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
23. Trésorerie et équivalents de trésorerie		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Encaisse	241	(51 734)
Découvert bancaire	242 (19 989)	(190)
Placements temporaires	243 7	8
<i>Ajouter</i>		
-	244	
-	245	
-	246	
-	247	
<i>Déduire</i>		
-	248 ()	(57 292)
-	249 ()	()
-	250 ()	()
-	251 ()	()
-	252 ()	()
-	253 ()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	254 (19 982)	(109 208)
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	255	
Note		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

24. Fonds local d'investissement

2015

2014

RÉSULTATS**Revenus**

Revenus sur les placements de portefeuille	256
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	257
Autres revenus	258
	259

Charges

Créances douteuses	
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	260
Variation de la provision pour moins-value	261
	262
Autres charges	263
	264

Excédent (déficit) de l'exercice	265
---	------------

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**Actifs**

Encaisse	266
Placements de portefeuille	267
Débiteurs	268
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	269
Provision pour moins-value	270 () ()
	271
	272

Passifs

Créditeurs et charges à payer	273
Revenus reportés	274
Dettes à long terme	275
	276

Solde du Fonds local d'investissement	277
--	------------

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	278
Supportant les engagements de prêts	279
Supportant les garanties de prêts	280
	281

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

25. Fonds local de solidarité

2015

2014

RÉSULTATS**Revenus**

Revenus sur les placements de portefeuille	282
Revenus sur les prêts aux entreprises	283
Autres revenus	284
	285

Charges

Créances douteuses	
Radiation de prêts	286
Variation de la provision pour moins-value	287
	288
Intérêts sur la dette à long terme	289
Autres charges	290
	291

Excédent (déficit) de l'exercice 292

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**Actifs**

Encaisse	293		
Placements de portefeuille	294		
Débiteurs	295		
Prêts aux entreprises	296		
Provision pour moins-value	297	() (
	298		
	299		

Passifs

Créditeurs et charges à payer	300
Revenus reportés	301
Dette à long terme	302
	303

Solde du Fonds local de solidarité

Excédent affecté aux prêts aux entreprises	304
Excédent (déficit) non affecté	305
	306

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	307
Supportant les engagements de prêts	308
	309

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2015

Administration municipale

Dette à long terme	1	376 649
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9	
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Autres		
-	12	
-	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	376 649
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	15	24 194
Endettement net à long terme	16	400 843
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	155 828
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	556 671
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	22	556 671
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	24	

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la MUNICIPALITÉ DE DENHOLM (ci-après «la municipalité»). Ce taux a été établi par la direction de la municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) (ci-après «les exigences légales»).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la municipalité a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) [176 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1)]. En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

Organisme Denholm

Code géographique 83005

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

LANGEVIN GRONDIN, CPA INC.
PAR MARIE-CLAUDE GRONDIN, CPA AUDITEURE, CA

DATE 2016-06-07

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	<u>1 305 294</u>
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	<u> </u>
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	
Dotations de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	10 <u> </u>
Revenus de taxes	11	<u><u>1 305 294</u></u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	1 305 294
Ajouter		
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière	2	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	3	<u> </u>
Total partiel	4	<u>1 305 294</u>
Déduire		
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	3 314
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u> </u>
	10	<u>3 314</u>
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	11	<u>1 301 980</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 1 ^{er} janvier 2015 ²	1	<u>98 669 600</u>
Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 31 décembre 2015 ²	2	<u>99 557 700</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3	<u>99 113 650</u>

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL³

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4	<u>1 301 980</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5	<u>99 113 650</u>
Taux global de taxation réel de 2015	6	[1] , [3 1 3 6] / 100 \$

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Évaluation des immeubles imposables effective au 1 ^{er} janvier 2015 ²	7	_____
Évaluation des immeubles imposables effective au 31 décembre 2015 ²	8	_____
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9	_____

1. Compte tenu de l'ajustement pour l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM, pour les municipalités qui s'en prévalent.
2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1^{er} janvier ou au 31 décembre, selon le cas.
3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.